

*Article 21 du Règlement***LE CODE DU TRAVAIL DU CANADA**

ON DEMANDE UNE MODIFICATION POUR AIDER LES EMPLOYÉS
DES BANQUES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai écrit au ministre du Travail (M. McKnight) pour lui demander de présenter des modifications afin de renforcer le Code du travail. J'incite, encore une fois, le gouvernement à faire enquête sur les relations de travail de toutes les banques et à améliorer le Code du travail du Canada de façon que les banques soient obligées de négocier honnêtement avec leurs employés.

La Banque Commerce Canadienne Impériale est bien connue comme un ghetto d'employés sous-payés, dont la majorité sont des femmes. Parmi les jugements rendus contre la Banque de Commerce par le Conseil canadien des relations de travail, on compte les jugements 745-362 et 745-361, aux termes desquels la banque a été déclarée coupable de pratiques patronales injustes pour avoir mis à pied des sympathisants syndicaux et les avoir remplacés par des employés d'autres succursales connus pour leur loyauté envers la banque. Le jugement le plus récent rendu contre la banque lui a imposé son premier contrat et le Conseil canadien des relations de travail a qualifié le comportement de la banque d'antisindical et d'obstructionniste.

La banque ainsi que d'autres employeurs pourront continuer de se conduire d'une manière aussi arrogante à moins qu'on ne prenne des mesures pour modifier le Code. Il s'agit d'une honte nationale, et cet état de faits est consacré par des lois fédérales délibérément faibles.

* * *

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

LA DIMINUTION DU CHÔMAGE CHEZ LES FEMMES

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, le gouvernement a manifesté à maintes reprises sa détermination à assurer l'égalité aux femmes dans la société canadienne. Il faut pour cela plus que des paroles, mais des mesures concrètes. C'est notamment dans le domaine de l'emploi que sont les plus remarquables les résultats des efforts déployés par le gouvernement pour accorder l'égalité des chances aux femmes. Les chiffres publiés vendredi par Statistique Canada révèlent que le chômage chez les femmes a diminué sensiblement.

Par exemple, on compte aujourd'hui 293,000 femmes de plus au travail qu'en septembre 1984. Le taux de chômage chez les femmes a diminué de 1.9 p. 100 depuis les élections. En comparaison, leur taux de chômage avait augmenté de 3.4 p. 100 durant le mandat du gouvernement libéral précédent. Le nombre des chômeuses a diminué de 82,000, alors qu'il avait augmenté de 243,000 sous les libéraux.

Voilà un progrès notable, monsieur le Président, et il continuera de sorte que les Canadiennes finiront par bénéficier de

l'égalité socio-économique sous un gouvernement progressiste conservateur.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE SUCCÈS DE LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, il y a d'autres bonnes nouvelles. Le taux de la banque centrale est tombé à 10.14 p. 100 la semaine dernière et les banques abaissent les taux d'intérêt sur les hypothèques et sur les prêts. Le fléchissement des taux d'intérêt contribue à créer des emplois; d'ailleurs, le taux de chômage est tombé à 9.6 p. 100, taux le plus bas depuis 1982. Depuis septembre 1984, 574,000 emplois ont été créés. Le nombre de jeunes ayant un emploi a augmenté de 47,000 depuis les élections alors qu'il avait baissé de 285,000 sous les libéraux.

J'ai rencontré samedi dernier des membres de notre conseil consultatif local en matière d'emploi, présidé par M^{me} Shirley Scaife, de Willowdale. Étaient également présents, Jack Hauseman, Asta Dvorak, Frank Wilson et Brian Patterson.

Il est manifeste que la stratégie de Planification de l'emploi marche. Le programme Intégration professionnelle destiné surtout aux femmes qui ont cessé de travailler depuis trois ou quatre ans, et aux jeunes, connaît un succès retentissant, grâce à l'appui des gens d'affaires.

* * *

[Français]

LES FINANCES

LES PLACEMENTS DES REER ET FEER

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a publié le règlement définitif relatif aux mesures de son Budget du 23 mai 1985 qui vise à encourager l'investissement des régimes de pensions et autres régimes de retraite dans des entreprises petites et en croissance.

Monsieur le Président, le premier article de ce règlement dit: Les REER et FEER peuvent faire des placements en actions dans les corporations canadiennes admissibles avec lesquelles ils n'ont aucun lien de dépendance.

Monsieur le Président, comment ce règlement peut-il aider la petite entreprise quand le ministre des Finances se sert de ce règlement sûrement pour camoufler afin de donner de l'«ambiance» aux grosses entreprises afin de diversifier leur portefeuille.

Monsieur le Président, nous savons très bien que ceux qui peuvent investir dans la petite entreprise, ce sont les entrepreneurs eux-mêmes, les membres de leur famille, et leurs associés.